RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
CHAUDIÈRE-
APPALACHES

Plan d'action communautaire de la région de la Chaudière-Appalaches visant la ville de Lévis et les municipalités de Saint-Étienne-de-Beaumont et de Saint-Lambert-de-Lauzon

Dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)

Le 10 octobre 2003

106-01732/

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2003.

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

ISBN 2-89548-163-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003
Bibliothèque nationale du Québec

Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3

Présentation 4

Introduction 6

1. *Les objectifs poursuivis* 8
2. *Le territoire géographique visé* 12
3. *La description du processus d'élaboration du plan d'action communautaire* 15
4. *L'évaluation des ajouts et des besoins de la communauté* 16
   - 4.1 Portrait de la clientèle 16
   - 4.2 Inventaire des services pour les clientèles à risque d'itinérance ou itinérantes 18
   - 4.3 Besoins à combler en terme de service 21
   - 4.4 Les ressources matérielles, financières et humaines 22
5. *Les priorités d'intervention* 23
6. *La viabilité continue des services* 24
7. *La stratégie d'évaluation et le suivi du plan d'action communautaire* 25
   - 7.1 Évaluation 25
   - 7.2 Suivi 25
   - 7.3 Critères généraux d'éligibilité des projets 26
8. *Processus de mise en œuvre du plan* 27
   - 8.1 La stratégie de communication 27
   - 8.2 Cheminement des demandes de financement (projets) 27
9. *Les modalités de financement* 28

Annexe 1 - Contrepartie du financement pour le programme IPAC – Chaudière-Appalaches 29

Annexe 2 – Liste des organismes consultés 31

PRÉSENTATION

L'actuel Plan d'action communautaire de la région de la Chaudière-Appalaches découle de l'Entente Canada-Québec, signée le 24 juillet 2003, concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). Cette initiative vise à élaborer des plans communautaires et à mettre en œuvre des projets visant à prévenir et à réduire l'itinérance.

Le présent document s'inspire largement, quant aux orientations globales, du document élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'intitulant « L'Itinérance – Cadre de référence – Document de travail » et des orientations données dans le cadre de l'IPAC. Ainsi, nous avons retenu la définition de l'itinérance du MSSS. Celui-ci définit la personne itinérante comme une personne *« qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable ».* [1]

Selon ce même document, les personnes à risque d'itinérance sont particulièrement celles qui sont confrontées à plusieurs des problématiques ci-dessous mentionnées. Elles se retrouvent, notamment, parmi les populations suivantes :

- Jeunes et femmes en difficulté : fugueurs, décrocheurs, victimes de violence familiale;
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation pour jeunes, centre privé de traitement en toxicomanie, famille d'accueil, unité psychiatrique d'un centre hospitalier, centre de détention, etc.);
- Personnes démunies avec problèmes de santé et problèmes sociaux.

Du même document, nous retenons la présentation des trois types d'itinérance :

- Situationnelle ou transitoire : personnes momentanément sans logement;
- Épisodique ou cyclique : personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue;
- Chronique : personnes qui n'ont pas de logement stable depuis une longue période.

---

[1] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *L'Itinérance – Cadre de référence*, Document de travail, Québec, novembre 2000, 16 p.

C'est pour les personnes qui correspondent à une de ces définitions que nous avons établi des objectifs et des actions prioritaires.

La mise à jour du plan d'action communautaire a été réalisée par le Comité IPAC Lévis. Formé d'organismes et d'établissements préoccupés par le phénomène de l'itinérance et de sa prévention, le comité compte 11 membres. Nous vous les présentons maintenant, il s'agit de :

M^me^ Louise Brunet	Direction de santé publique
M^me^ Nataly Jacques	Centre de réadaptation Alto
M. Daniel Dussault	O.M.H. Lévis
M. Majella Boutin	Comptoir Le Grenier
M^me^ Mariette Fournier	L'ADOberge Chaudière-Appalaches
M^me^ Sylvie Nolet	Centre de santé Paul-Gilbert
M. Serge Labrie	Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches
M. Richard Lepage	Service d'entraide de Breakeyville
M. André Lemire	Ville de Lévis – Services sociocommunautaires
M. Michel Laroche	Les CLSC et CHSLD de la MRC Desjardins
M^me^ Sonia Vaillancourt	La Passerelle, groupe d'entraide en santé mentale

De plus, M^me^ Patricia Bujold, de Développement des ressources humaines Canada et coordonnatrice du programme IPAC pour les régions de Chaudière-Appalaches et Québec et, et M. Brian Hardy, de Développement des ressources humaines Canada, Rive-Sud de Québec, accompagnent le Comité. Nous remercions ces personnes pour leur implication dans ce projet de partenariat.

La coordination des activités du Comité IPAC Lévis est assurée par M. Jean Bourassa de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région de la Chaudière-Appalaches.

INTRODUCTION

Le plan d'action communautaire que nous présentons aujourd'hui a pour but ultime de préciser les paramètres qui doivent guider les organismes admissibles à présenter des projets d'action en vue de réduire et de prévenir l'itinérance. Signalons immédiatement qu'il n'y a pas de communauté autochtone sur le territoire couvert par notre plan.

En premier lieu, nous présenterons sommairement les principales réalisations actualisées dans le cadre de l'IPAC Phase 1, qui s'est déroulé du 7 février 2001 au 30 septembre 2003. Au premier chapitre, nous préciserons les objectifs locaux que nous poursuivons. Bien entendu, les projets qui seront déposés devront viser la problématique de l'itinérance vécue sur le territoire couvert par l'IPAC, tel qu'il est défini au deuxième chapitre.

Nous poursuivons avec des précisions sur les modalités de la consultation que nous avons conduite auprès des organismes du milieu au début du mois d'octobre 2001 et les résultats obtenus. Enfin, nous définissons les priorités du plan d'action communautaire.

Au chapitre six, nous dégageons la problématique de viabilité financière continue des projets de services propres à l'IPAC. En effet, la contribution du gouvernement fédéral est non récurrente et se termine le 31 mars 2006. Nous présentons des pistes de solution.

On retrouvera, par la suite, le partage des responsabilités d'évaluation et de suivi du plan d'action communautaire. Précisons, d'ores et déjà, que les organismes qui recevront une contribution financière seront en relation contractuelle avec le gouvernement fédéral, par le biais de Développement des ressources humaines Canada.

Par ailleurs, nous précisons la stratégie de communication du plan d'action communautaire et le cumul des montants déjà investis par le programme Soutien aux organismes communautaires (SOC) en regard de la thématique IPAC. Ainsi, d'une façon générale, les organismes n'auront pas à se soucier du financement de contrepartie puisque les montants consentis par le programme SOC dépassent ceux offerts par IPAC. Soulignons ici que le plan d'action communautaire ne se veut pas un document immuable : il sera ajusté au fur et à mesure que les actions dont il est porteur modifieront la réalité. Ce plan est évolutif et c'est en ce sens qu'il a été bonifié et mis à jour.

Les principales réalisations

Tel qu'il est démontré par le tableau synthèse qui suit, le bilan réalisé en regard des projets mis en œuvre dans le cadre d'IPAC 2000-2003 nous démontre que la majorité des plans d'action ont été actualisés comme prévu. Nous constatons que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les services aux personnes itinérantes de Chaudière-Appalaches, mais il demeure des secteurs d'intervention à consolider et à développer.

Cibles (personnes ou milieux)	Priorités d'intervention du plan	Actions réalisées
Jeunes 12 à 17 ans	Hébergement avec soutien	3 places de transition
Adulte	Hébergement avec soutien	6 places de dépannage
12 ans et plus	Intervention terrain	Intervention de rue et support dans la communauté
Toute clientèle	Prévention	Dépistage, sensibilisation, concertation, formation
Toute clientèle	Sécurité alimentaire	Cuisines collectives
Toute clientèle	Locaux d'accueil	Achat d'un bâtiment
16 ans et plus	Insertion au travail	Achat d'un atelier d'insertion au travail

Le programme IPAC 2003-2006 nous permettra de poursuivre l'amélioration de l'offre de service à la population itinérante ou à risque de le devenir.

1. *LES OBJECTIFS POURSUIVIS*

L'entente concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire poursuit des objectifs définis à la fois par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Gouvernement du Canada

L'IPAC vise les cinq objectifs suivants :

1. S'assurer que les collectivités désignées bénéficient d'une gamme de services plus étendue pour aider les sans-abri;
2. Faciliter le parcours des personnes et des familles qui sont sans abri entre la rue et des milieux de vie plus stables, en vue d'accroître leur autonomie;
3. Promouvoir et faciliter la mise sur pied de partenariats viables entre divers intervenants (secteur privé, organismes sans but lucratif, secteur bénévole, organisations de travailleurs, grand public et tous les niveaux de gouvernement) pour combattre l'itinérance au niveau local;
4. Encourager et faciliter la production et la communication d'information, de pratiques exemplaires et de leçons à retenir en matière d'itinérance;
5. Faciliter la mise au point par les collectivités désignées de programmes et d'initiatives mieux coordonnés et plus complets, aux niveaux local et régional, à l'intention de groupes qui sont spécialement vulnérables au sein de la population itinérante au Canada ou qui en constituent une part disproportionnée, en se préoccupant de façon particulière de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins particuliers :
   - des jeunes sans-abri, et de les aider à devenir plus aptes et mieux préparés à accéder à des services et programmes d'emploi et d'éducation;
   - des autochtones vivant en milieu urbain, et de tenir compte de leurs préoccupations culturelles et de leur situation socio-économique.

Gouvernement du Québec

De son côté, le ministère de la Santé et des Services sociaux a défini un objectif général et sept objectifs spécifiques dans le cadre de cette entente.

Objectif général

Le Québec vise à prévenir l'émergence de l'itinérance et prioritairement dans les grands centres urbains, à atténuer ses conséquences et à réduire le nombre de personnes itinérantes.

Objectifs spécifiques québécois

- Renforcer le volet prévention auprès des populations à risque d'itinérance;
- Améliorer l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes;
- Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes;
- Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes itinérantes;
- Assurer le soutien et la formation des intervenants;
- Favoriser la coordination et la concertation entre les ministères, les organismes publics, privés et communautaires et les établissements de santé et de services sociaux impliqués auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance;
- Accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et assurer le suivi des résultats des diverses mesures mises en place ainsi que l'évaluation des interventions.

Le Comité IPAC Lévis adhère à l'ensemble des objectifs fédéraux et provinciaux. Cependant, dans le cadre de l'actuel plan d'action, une attention particulière sera portée aux objectifs suivants :

- Veiller à ce qu'aucun individu ne se retrouve à la rue malgré lui, en s'assurant d'un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates;
- Renforcer le volet prévention auprès de la population à risque d'itinérance;
- Favoriser la réinsertion sociale et le soutien aux personnes itinérantes;
- Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes itinérantes;

- Consolider et développer des programmes d'intégration à l'emploi et de rattrapage scolaire offerts par des organismes communautaires;
- Adapter des programmes de formation aux besoins des divers groupes d'intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

Par ailleurs, tenant compte des objectifs poursuivis et des résultats de la consultation des partenaires du territoire visé par l'IPAC, le comité local adhère aux cinq axes d'action proposés dans le cadre de la présente entente 2003-2006. Ces axes d'intervention à privilégier sont :

Prévenir l'itinérance

- Renforcer le volet prévention dans les programmes-clientèles (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence familiale);
- Renforcer le volet réinsertion dans les programmes (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence conjugale, personnes ayant une déficience intellectuelle, ex-détenus).

Favoriser la consolidation et le développement de ressources et de services répondant aux besoins des personnes itinérantes

- Favoriser la disponibilité de ressources 24/7 dont les travailleurs de rue et de personnes-pivot « case manager »;
- Consolider et développer un continuum de services adaptés aux besoins des diverses clientèles dont, entre autres, des places d'hébergement pour répondre aux cas d'urgence-dépannage et des activités de jour (ex. : centres de jour...);
- Assurer l'articulation des services des divers secteurs d'intervention pour que les personnes itinérantes reçoivent l'ensemble des services dont elles ont besoin, et ce, de façon continue.

Favoriser la réinsertion sociale des itinérants

- Assurer des services de supervision dans les logements sociaux implantés dans la communauté, pour répondre aux besoins d'hébergement à moyen et à long terme;
- Consolider et développer des programmes d'entraide;

- Consolider et développer des programmes d'intégration à l'emploi et de rattrapage scolaire offerts par des organismes communautaires.

Favoriser le développement de formation

- Adapter des programmes de formation aux besoins des divers groupes d'intervenants, dont principalement les travailleurs de rue, selon les clientèles desservies et les types de services à offrir;
- Développer une formation sur le partenariat dans l'intervention pour les intervenants du milieu.

Soutenir la recherche

- Identifier les besoins des personnes itinérantes, principalement les jeunes de la rue, et l'adéquation des services offerts en rapport à ces besoins;
- Identifier les besoins des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes multiples en vue de développer des interventions adaptées et appropriées à la complexité de la problématique (ex. : toxicomanie, santé mentale, ex-judiciarisés);
- Évaluer, à partir de modèles recherche-action, les modes d'intervention les plus efficaces en réinsertion sociale, notamment aux niveaux du logement social et de la réinsertion au travail ou en milieu scolaire.

2. LE TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE VISÉ

Selon les nouvelles projections de population en 2003, la population de la région de la Chaudière-Appalaches compte 393 754 habitants[1], soit un peu plus de 5,3 % de la population provinciale, ce qui la place au 7e rang en importance au Québec. Le taux d'accroissement de la population se situe à 1,2 % entre 1998 et 2003, comparativement à 2,2 % entre 1993 et 1998.

Le caractère semi-rural de la région est une caractéristique importante à considérer dans l'organisation des services en regard des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Sa population est dispersée sur un territoire de 14 980 km², limité au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la frontière américaine, à l'est par la région du Bas Saint-Laurent et à l'ouest par les régions de l'Estrie et de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

[1] ISQ et MSSS, Projection de population, version 2000.

2. *LE TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE VISÉ*

Selon les nouvelles projections de population en 2003, la population de la région de la Chaudière-Appalaches compte 393 754 habitants[2], soit un peu plus de 5,3 % de la population provinciale, ce qui la place au 7e rang en importance au Québec. Le taux d'accroissement de la population se situe à 1,2 % entre 1998 et 2003, comparativement à 2,2 % entre 1993 et 1998.

Le caractère semi-rural de la région est une caractéristique importante à considérer dans l'organisation des services en regard des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Sa population est dispersée sur un territoire de 14 980 km^2, limité au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la frontière américaine, à l'est par la région du Bas Saint-Laurent et à l'ouest par les régions de l'Estrie et de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

[2] ISQ et MSSS, Projection de population, version 2000.

On y dénombre 136 municipalités[3], réparties dans 9 MRC et la ville de Lévis, pour 11 territoires de CLSC. Selon les projections de l'ISQ de 2000, les deux territoires les plus populeux (Chutes-de-la-Chaudière 83 740 h. et Desjardins 52 800 h.) sont également les plus densément peuplés.

Certains indicateurs socio-économiques sont pertinents à la planification de l'organisation des services dans Chaudière-Appalaches. Ainsi, « le faible taux de scolarité entraîne, entre autres, une plus grande prévalence des incapacités et des problèmes de santé, un accès diminué à l'information sociosanitaire et des emplois peu spécialisés »[4]. Or, le taux de faible scolarité des gens de la région, soit la proportion de personnes n'ayant pas obtenu de diplôme secondaire, est supérieur à celui du Québec[5] (Chaudière-Appalaches : 39,8 %; PQ : 35,5 %). De 1996 à 1998, la région compte, en proportion, moins de prestataires de l'aide sociale que l'ensemble du Québec (Chaudière-Appalaches : 75 pour mille; Québec : 120)[6]. Selon les données de Statistiques Canada, en 2002, le taux de chômage en Chaudière-Appalaches est inférieur à celui du Québec, soit 8,4 % contre 9,9 %. Par ailleurs, le revenu moyen par ménage est inférieur à celui de la province (40 058 $ en 1996 contre 42 229 $). Le taux de pauvreté, quant à lui, connaît une croissance dans la région et en 1996, 16,6 % des personnes comparativement à 14 % en 1991[7] vivaient sous le seuil du faible revenu.

Pour les fins du plan d'action communautaire dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire, seul le territoire compris dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec sera considéré. Le territoire visé comprend les municipalités suivantes situées sur le territoire de la région de la Chaudière-Appalaches : Lévis, St-Étienne-de-Beaumont et St-Lambert-de-Lauzon.

L'organisation des services de santé et services sociaux sur le territoire visé repose sur des établissements et des organismes communautaires. Ces services sont fournis par les établissements suivants :

- deux centres hospitaliers;
- deux centres locaux de services communautaires (CLSC);

---

[3] MAMM, février 2003.

[4] S. Veilleux, *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches : volet sociodémographique et économique*, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, 1995, à la p. 55.

[5] Statistiques Canada, recensements 1996 et 2001
RRSSS Chaudière-Appalache, DSP (Surveillance et recherche), 2003

[6] S. Veilleux et C. Beaudet, *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches et de ses territoires de MRC : volet sociodémographique et économique : évolution 1991-1996*, 2e édition, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, 2000, à la p. 57.

[7] Statistiques Canada, recensement 1996 et 2001

- trois centres de réadaptation : un centre de réadaptation pour alcoolique et toxicomane, un centre de réadaptation pour personnes présentant une déficience intellectuelle et un centre de réadaptation pour personnes présentant une déficience physique;
- Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches.

S'ajoutent à cette liste, les organismes communautaires qui offrent des services dans les secteurs suivants : famille, jeunesse, santé mentale, toxicomanie, pauvreté, maintien à domicile, etc.

Cependant, certaines autres municipalités rurales seront ciblées, dans le cadre du Fonds régional d'aide aux sans-abri (FRASA), dont les objectifs sont :

- Faciliter, en complémentarité à l'IPAC, l'établissement de réseaux de mesures de soutien et de services pour répondre aux besoins démontrés en matière d'itinérance dans les collectivités non désignées aux fins de l'IPAC;
- Aider les collectivités hors des régions métropolitaines les plus touchées par l'itinérance, notamment les collectivités de petite taille ou rurale non désignées aux fins de l'IPAC, à prendre des mesures qui s'imposent en priorité pour réduire ou prévenir l'itinérance chez les jeunes.

3. *LA DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE*

Nous rappelons que pour effectuer la cueillette d'information, soixante-deux questionnaires ont été transmis aux organismes susceptibles d'être impliqués dans la prévention ou l'intervention auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. De ceux-ci, quarante-huit organismes et établissements de divers secteurs d'activités dont famille, petite enfance, jeunesse, éducation, sociocommunautaire, maison des jeunes, santé mentale, déficience intellectuelle, santé, réadaptation, hébergement, toxicomanie, déficience physique, emploi, prévention, entraide, pauvreté, etc. ont répondu.

Les résultats obtenus ont permis de mieux connaître la perception du milieu quant à la situation des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, des services qui leur sont offerts et d'identifier les besoins non comblés et les priorités d'intervention. Le chapitre qui suit présente la compilation et l'analyse des informations recueillies.

Outre les réalisations actualisées dans le cadre de la première phase d'IPAC (2001-2003) et présentées en préambule, nous constatons que l'environnement s'est peu modifié. Alors, considérant cette réalité et le court délai écoulé depuis l'élaboration du plan d'action initial de novembre 2001, nous avons convenu d'utiliser intégralement le portrait des ressources et services existant et des besoins à combler, réalisé dans le cadre de ce premier exercice formel de concertation. Ainsi, les informations recueillies alors, par le biais de la consultation effectuée par questionnaires, seront reprises dans l'actuel plan.

4. L'ÉVALUATION DES AJOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Ce chapitre se divise en trois parties. La première dresse un portrait sommaire de la population itinérante ou à risque de le devenir. La deuxième fait état des services qui lui sont actuellement rendus disponibles dans Chaudière-Appalaches et la troisième fait ressortir les besoins à combler.

4.1 Portrait de la clientèle

Le portrait de la clientèle itinérante ou à risque de le devenir résulte de l'analyse d'un questionnaire administré auprès de 62 organismes communautaires et établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces organismes et établissements de la région de la Chaudière-Appalaches, œuvrent sur le territoire visé par le programme d'Initiative de partenariats en action communautaire. Au total, 48 organisations ont participé à la cueillette d'information. Considérant que 62 questionnaires ont été distribués, le taux de réponse à notre enquête s'établit à 77,4 %.

A) La demande de services

Parmi les 48 organisations répondantes, 37 déclarent rencontrer des personnes itinérantes ou à risque de le devenir au moins une fois par année; sept de ces organisations interviennent auprès de cette clientèle au moins une fois par jour. Le tableau qui suit montre de quelle façon les organismes sont fréquentés par les clientèles itinérantes.

Fréquentation	Nombre d'organismes	% cumulatif
Au moins 1 fois par semaine	15	40,5
1 fois par mois	13	75,7
1 fois par 6 mois	5	89,2
1 fois par année	4	100,0
Total	37	

On peut constater que 75.7 % des organismes sont interpellés au moins une fois par mois par la clientèle visée par l'IPAC.

B) Les catégories d'itinérance

Qu'elle soit situationnelle, épisodique ou chronique, les organismes répondants sont interpellés par l'ensemble des catégories d'itinérance.

Catégorie	Rarement	Régulièrement	Total
Situationnelle	15	16	31
Épisodique	17	9	26
Chronique	10	4	14

Le tableau qui précède montre que l'itinérance situationnelle est bien présente sur le territoire visé par le plan d'action communautaire et que les organismes y sont confrontés.

C) Les types de clientèles

Le tableau qui suit permet de caractériser la clientèle itinérante, ou à risque de le devenir, et qui interpelle les organismes du territoire visé.

Clientèle	Rarement	Régulièrement	Total
Jeunes (12 - 17)	8	3	11
Adultes (18-30)	13	13	26
Femmes	14	14	28
Hommes	15	14	29
Familles	8	4	12
Sorties d'institutions	10	8	18
Domicile précaire	12	17	29

On peut constater que ces personnes sont à domicile précaire; elles sont des deux sexes et âgées de 12 ans et plus.

D) Les problèmes de la clientèle

La clientèle qui est en demande de services, en regard des organismes répondants du territoire visé, ne dispose que d'un faible réseau social. Elle n'a qu'un faible revenu et est affectée d'isolement social.

Problème	Rarement	Régulièrement	Total	Rang
Troubles mentaux	10	21	31	4
Toxicomanie	11	21	32	3
Santé physique	18	5	23	
MTS / Sida	10	0	10	
Isolement social	6	26	32	3
Extrême pauvreté	9	20	29	
Faible réseau social	7	28	35	1
Problème d'emploi	9	21	30	
Problème de revenu	7	27	34	2
Domicile précaire	9	19	28	

Enfin, comme le montre la compilation des données recueillies lors de la consultation, cette clientèle présente principalement des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

Passons maintenant à la description des services qui sont offerts à ces personnes.

4.2 Inventaire des services pour les clientèles à risque d'itinérance ou itinérantes

Les informations de cette partie sont extraites des données compilées portant sur l'inventaire des services pour les clientèles à risque d'itinérance ou itinérantes.

A) Les services de prévention, de dépistage et d'intervention

Les services de prévention, de dépistage et d'intervention précoce en itinérance sont offerts à toutes les clientèles visées. Les clientèles énumérées dans les questionnaires sont les jeunes 12-17 ans; les jeunes adultes 18-30 ans; les adultes 30 ans et plus, les femmes, les hommes et les familles.

B) Les activités de formation et de recherche

Les activités de formation et de recherche sur l'itinérance pour toutes clientèles sont principalement offertes par deux organismes :

1. Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches
2. Société de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC)

C) Les services d'aide et de soutien

Les services rendus relativement à l'aide et au soutien sont offerts à toutes les clientèles et comportent les catégories de service suivant :

- Évaluation de la problématique
- Urgence/crise
- Hébergement
- Traitement (réadaptation)
- Intervention individuelle
- Intervention de groupe (groupe de support, d'entraide de thérapie, etc.)
- Service médical

Dans cette catégorie, toutes les clientèles visées reçoivent des services de l'ensemble des partenaires dans leur champ respectif d'activités.

D) Les services de réinsertion sociale, suivi et maintien dans le milieu

De plus, au niveau des services de réinsertion sociale, suivi et maintien dans le milieu, on y retrouve :

- Activités d'entraide (café-rencontre, conférence, cuisine collective, dépannage alimentaire, etc.)
- Suivi individuel
- Suivi de groupe
- Maintien dans le milieu
- Aide au logement
- Aide financière
- Autres

Notre enquête a permis de constater que dans cette catégorie, toutes les clientèles visées reçoivent des services.

E) Les références

Le questionnaire 2 comporte un troisième tableau portant sur les références. Les organismes et les établissements ayant répondu à cette question font, dans une large proportion, de la référence mais sans toujours indiquer auprès de quel organisme la clientèle est référée.

4.3 Besoins à combler en terme de service

Bien que plusieurs actions concrètes aient été réalisées dans la première phase d'IPAC, il apparaît que la plupart des besoins identifiés en 2001 demeurent et qu'il faille poursuivre leur consolidation ou développement, selon le cas. Par ailleurs, la notion d'accessibilité territoriale aux services mérite d'être mise en relief dans le présent plan.

Le tableau qui suit présente les résultats compilés.

Priorité	
Confier mandat itinérance à 1 organisme	À prioriser
Formation des intervenants	À prioriser
Gestion financière	À consolider
Hébergement	À consolider
Intégration sociale	À consolider
Intégration socioprofessionnelle	À prioriser
Intervention	À consolider
Locaux d'accès aux services	À consolider
Loisirs	À consolider
Prévention	À prioriser
Sécurité alimentaire	À consolider

Évidemment, aucune des thématiques identifiées ne peut être considérée comme négligeable en regard de la gamme des services à offrir et des orientations qui seront prises à l'endroit des projets spécifiques qui seront soumis pour réduire et prévenir l'itinérance ou le risque de le devenir.

4.4 Les ressources matérielles, financières et humaines

La première consultation a permis de constater qu'en 2001, une somme de 874 500 $ était investie pour la clientèle visée en regard des ressources immobilières (terrains, immeubles). Quant aux ressources mobilières (ameublement, fournitures), le montant s'élèvait à 602 500 $. Enfin, à cette époque, 849 heures d'intervention et de soutien clérical étaient consacrées à l'itinérance, ce qui représentait un montant approximatif de 971 200 $. Ainsi, un montant minimal de 2 448 200 $ était alloué à la clientèle itinérante ou à risque de le devenir sur le territoire visé par l'IPAC.

L'actualisation du plan d'action communautaire 2001-2003 aura permis des réinvestissements de l'ordre de 1 269 129 $ réparti entre les ressources d'immobilisation (incluant les ressources matérielles) pour un montant de 921 923 $ et les ressources humaines (intervention, soutien, suivi) pour lesquelles un budget de 347 206 $ fut investi. À cela, s'ajoutent évidemment les crédits récurrents alloués à même le programme SOC pour un montant de 1 899 625 $ distribué entre les organismes communautaires oeuvrant auprès de la population ciblée pour 2003-2004.

L'itinérance sur le territoire visé par l'IPAC n'est pas seulement qu'apparente, elle se présente aussi comme un phénomène sourd et insidieux. Les efforts des organismes portent autant sur la prévention que l'accompagnement au quotidien, ce qui, on le comprendra, est difficilement quantifiable en terme d'inventaire.

On trouvera cependant au chapitre 9 les montants globaux de contrepartie affectés aux organismes communautaires qui interviennent auprès des clientèles itinérantes ou à risque de le devenir.

5. *LES PRIORITÉS D'INTERVENTION*

La démarche entreprise par le comité pour dresser le portrait des services existants a permis d'identifier des lacunes de services et de dégager un consensus sur les actions prioritaires à poser. Alors, dans un souci de continuité d'IPAC I, le comité a établi de **consolider et de développer en partenariat,** sur l'ensemble du territoire visé, notamment les services identifiés à la page 20 de ce document.

De plus, tel qu'il a été mentionné précédemment, malgré les investissements réalisés dans le cadre du plan d'action communautaire 2001-2003, qui ont permis d'améliorer certaines des lacunes identifiées alors, nous constatons que ces priorités demeurent et qu'il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises.

6. *LA VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES*

Les problématiques reliées à l'itinérance, et de façon plus générale à l'exclusion sociale, ne peuvent être résolues à partir de la seule entente fédérale-provinciale dans le cadre du programme IPAC. La viabilité des services nécessaires doit aussi être assurée à plus long terme.

Les différents types d'itinérance commandent pour chacun une réponse adaptée. En effet, les personnes qui se retrouvent dans une situation d'itinérance situationnelle ou transitoire, parce que sans logement, ne requièrent pas le même type de solution que les personnes dont l'itinérance est épisodique ou chronique.

Il est évident que la durée de l'entente, de même que l'insuffisance de ressources financières récurrentes disponibles, rend difficile d'assurer la pérennité des projets qui seront retenus, notamment pour ceux impliquant du soutien professionnel. Pour les autres projets d'initiatives impliquant principalement des immobilisations, ce problème se présente avec une acuité moindre.

Quoi qu'il en soit, comme il a été fait dans le cadre d'IPAC I, le comité qui analysera les demandes de financement portera une attention particulière aux initiatives des promoteurs en vue d'identifier des alternatives de financement, à la fin du financement IPAC 2. Ils devront donc prévoir du financement provenant d'autres sources (souscription populaire, fondations, Centraide, Clubs de services, etc.) qui leur permettront de poursuivre de leur projet. Enfin, le Comité IPAC Lévis dégagera d'autres pistes et moyens concrets afin de favoriser la viabilité des activités mises en place dans le cadre de la phase 2 de l'IPAC. Ces moyens seront déposés au ministère de la Santé et des Services sociaux d'ici la fin du mois de décembre 2003 par la Régie régionale de la région de la Chaudière-Appalaches.

7. *LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE*

7.1 Évaluation

Comme prévu à l'article 7.1 de l'entente signée entre les gouvernements du Canada et du Québec, concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire, l'évaluation de l'IPAC est sous la responsabilité du gouvernement du Canada.

Rappelons que les organismes qui verront leur projet financé seront en relation contractuelle avec le gouvernement fédéral, par le biais de Développement des ressources humaines Canada.

En contrepartie, le Québec a, en vertu de l'article 7.2, l'obligation de rendre disponible l'information nécessaire à l'évaluation de l'IPAC. Les informations requises seront définies par le comité conjoint de gestion. À cet égard, la Régie régionale effectuera, annuellement, un bilan de la mise en œuvre du programme IPAC à partir d'un outil réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec; ce bilan sera acheminé au Ministère.

7.2 Suivi

La Régie régionale de Chaudière-Appalache assurera la coordination de l'élaboration du plan d'action communautaire et des projets qui en découleront. Le but poursuivi consistera à s'assurer que les objectifs et les priorités du plan ont été atteints par le biais des projets spécifiques présentés suite à l'appel d'offre.

Suite à l'appel d'offre des projets de partenariat spécifiques, un comité formé de représentants de six organismes locaux, non impliqués dans un projet, évaluera la pertinence de chacun des projets. Ce comité sera composé d'un représentant de la Ville de Lévis, un représentant des établissements de Santé et de Services sociaux, un représentant des organismes communautaires, d'un représentant de la Direction de santé publique, d'un représentant de la Régie régionale et d'un représentant du Centre de ressources humaines Canada. Pour les projets spécifiques au FRASA, les modalités de sélection seront précisées ultérieurement dès que les paramètres nous seront transmis par le MSSS.

Quant aux organismes, ils auront à fournir, lors de leur demande d'aide financière, un plan qui précise les objectifs, les moyens de réalisation et les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats attendus.

7.3 Critères généraux d'éligibilité des projets

Le comité évaluera les projets, notamment, sur la base des critères suivants :

1. Le projet est-il **pertinent** en regard des objectifs et des priorités du plan d'action communautaire?
2. Le projet a-t-il un **impact significatif** sur les clientèles du territoire couvert par IPAC?
3. Le projet s'inscrit-il dans une démarche de **partenariat** avec le milieu? (Ce critère sera priorisé dans le cadre d'IPAC II).
4. **Le projet s'inscrit-il dans une démarche de consolidation** ou de développement des services existants?
5. Est-ce que la description du projet répond aux **exigences de Développement des ressources humaines Canada,** (tel qu'il est exigé sur le formulaire de demande de financement)?

8. *PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN*

8.1 La stratégie de communication

Tel qu'il a été fait pour le plan communautaire 2001-2003, nous comptons assurer une large diffusion du nouveau plan d'action communautaire, d'abord aux organismes et établissements partenaires, à ceux ayant été consultés antérieurement et également à la population des territoires visés par l'IPAC dans la région de la Chaudière-Appalaches. Un communiqué de presse, approuvé par le ministère de la Santé et Services sociaux, sera conjointement préparé par la Régie régionale de Chaudière-Appalaches et le Centre des ressources humaines du Canada pour procéder au lancement officiel du plan d'action communautaire.

8.2 Cheminement des demandes de financement (projets)

Le communiqué de presse et la diffusion du plan communautaire inviteront les organismes admissibles à présenter des projets visant à réduire et à prévenir l'itinérance sur le territoire visé. Les projets devront être déposés à la Régie régionale de Chaudière-Appalaches pour ensuite être étudiés par le Comité local d'analyse. Lorsque les projets seront jugés conformes, la Régie régionale les transmettra au ministère de la Santé et des Services sociaux. De là, ils seront transmis au Comité aviseur qui, après analyse, les recommanderont au Comité conjoint de gestion Canada-Québec. Les projets qui correspondront à l'esprit du programme IPAC seront alors transmis à Développement des ressources humaines Canada (DRHC) qui les présentera au bureau de la Ministre canadienne du travail pour acceptation finale. Par la suite, les demandes de financement sont expédiées au Centre de ressources humaines Canada de Lévis qui prépare les contrats devant liés DRHC et chacun des promoteurs.

9. *LES MODALITÉS DE FINANCEMENT*

Comme il a été convenu dans le cadre de l'entente, la contrepartie (1 $/1 $) du financement fédéral pour l'IPAC doit être considérée de façon globale et non sur la base de chacun des projets. Les dépenses de contrepartie pour les organismes du territoire visé par IPAC situés dans la région de la Chaudière-Appalaches sont présentées dans le tableau qui suit et couvrent largement le montant de 1 278 774 $ qui nous est octroyé pour 2003-2006.

Ces sommes représentent les subventions consenties, sur le territoire visé par l'IPAC, aux organismes communautaires en lien avec la problématique de l'itinérance ou du risque d'en être affecté dans le cadre du programme Soutien aux organismes communautaires pour les années 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Malgré ces limites, nous situons à 1 899 625 $ la contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie régionale de Chaudière-Appalaches.

Par ailleurs, en ce qui concerne le montant de 3,1 M$ prévu pour le Québec par la FRASA, il est actuellement prématuré d'en définir les modalités de financement régional car nous sommes en attente de précisions quant aux paramètres qui s'appliqueront à cette mesure spécifique.

ANNEXE 1 - CONTREPARTIE DU FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME IPAC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOC - POUR L'ITINÉRANCE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 1999 À 2002				
Nom	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004**	**Total**
MRC CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE				
Clientèle familles				
Carrefour Famille Chutes-de-la-Chaudière	3 847 $	-----	-----	3 847 $
Parents uniques Les Riverains inc. (anciennement connu sous le nom de Parents uniques St-Romuald)	17 548 $	17 881 $	18 310 $	53 739 $
Clientèle jeunesse				
La maison des Jeunes L'Azymut-Est*Ouest	46 289 $	47 168 $	48 300 $	141 757 $
La Maison des Jeunes de Charny inc.	82 418 $	83 984 $	86 000 $	252 402 $
Groupe 13-18 St-Nicolas inc.	61 773 $	62 947 $	64 458 $	189 178 $
La Ruche de St-Romuald inc.	51 450 $	52 428 $	53 686 $	157 564 $
«Au 12-17» Maison des jeunes de St-Rédempteur	41 128 $	41 909 $	42 915 $	125 952 $
La Maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon	56 612 $	57 688 $	59 073 $	173 373 $
La Maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome	35 966 $	36 649 $	37 529 $	110 144 $
Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière				
➲ SOC	56 124 $	57 190 $	58 563 $	171 877 $
➲ MSSS	40 000 $			40 000 $
Clientèle santé mentale				
La Passerelle groupe d'entraide en santé mentale	115 091 $	117 278 $	120 093 $	352 462 $

MRC Desjardins				
Clientèle Jeunesse				
Maison des jeunes Défi-Ados (anciennement connue sous le nom de Maison des Jeunes de Lauzon)	61 773 $	62 947 $	64 458 $	189 178 $
Centre Aide et Prévention Jeunesse de Lévis	24 774 $	35 031 $	35 872 $	95 677 $
Clientèle Santé mentale				
Service d'entraide, regroupement et solidarité (SERS)	82 580 $	127 966 $	131 037 $	341 583 $
Service de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC)	227 623 $	244 948 $	250 827 $	723 398 $
Aux Quatre vents	104 459 $	106 444 $	108 999 $	319 902 $
Clientèle Pauvreté				
Comptoir le Grenier	10 323 $	10 519 $	10 771 $	31 613 $
Le Comptoir d'aide le Fouillis inc.	5 161 $	5 259 $	5 385 $	15 805 $
Ressources alternatives des jeunes de Bellechasse	15 484 $	25 564 $	26 178 $	67 226 $
Clientèle Familles				
Maison de la Rive-Sud	30 968 $	32 322 $	33 098 $	96 388 $
Ressources-Naissance (anciennement connu sous le nom de Mère-Contact)	19 613 $	19 986 $	20 466 $	60 065 $
Alternative Jeunesse Rive-Sud	145 947 $	162 220 $	166 113 $	474 280 $
Clientèle Femmes				
La Jonction pour Elle inc.	227 096 $	316 495 $	273 486 $	767 658 $
Organisme régional				
L'ADOberge Chaudière-Appalaches	163 096 $	179 695 $	184 008 $	526 799 $
Total	**1 727 143 $**	**1 855 099 $**	**1 899 625 $**	**5 481 867 $**

ANNEXE 2 – LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

Ressources-Naissances
225, rue Montfort, C.P. 43026
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N2

Centre de la petite enfance de la Chenille au Papillon
899, route Lagueux
Saint-Étienne (Québec) G6J 1A4

L'ADO-berge Chaudière-Appalaches
881, rue Commerciale
Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 2E3

Alternative Jeunesse Rive-Sud
1110, boulevard de la Rive-Sud, local 2
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière
140, 12e Rue
Saint-Rédempteur (Québec) G6K 1G3

Maison des jeunes de Saint-Jean-Chrysostome
940, rue de l'Hôtel de Ville
Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 3H7

École secondaire Les Etchemins
3724, avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1X4

Monsieur Denis Blouin
Sécurité publique Chaudière-Etchemins
1035, Chemin du Sault
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Madame Sylvie Nolet
Centre de santé Paul-Gilbert
975, de la Concorde
Saint-Romuald (Québec) G6W 8A7

Maison de la Famille Rive-Sud
5905, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G6V 4K9

École de l'Odyssée
885, rue des Mélèzes
Saint-Nicolas (Québec) G7A 4B1

Jean-Marie Landry
Groupe (3R) Plus
44, boulevard Kennedy
Promenade de Lévis (Québec) G6V 6C5

Monsieur Pierre Morin
CRDI-CA
100, rue Mgr Bourget, bureau 200
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Madame Michelle Collard
Centre de santé Paul-Gilbert
Siège social
9330, boulevard du Centre hospitalier
Charny (Québec) G6X 1L6

Le Contrevent
190, rue saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1C9

La Passerelle
3288, avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1W3

Madame Pauline Duval
Hôtel-Dieu de Lévis
143, rue Wolfe
Lévis (Qubéec) G6V 3Z1

Monsieur Serge Labrie
Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches
100 Mgr Ignace-Bourget, bureau 300
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Centre d'aide et prévention jeunesse
302, rue Saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1G2

Maison des jeunes L'Azimut Est-Ouest
679, chemin Saint-Joseph
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1Z4

Centre de la Petite enfance la Libellule
8061, boulevard du Centre hospitalier
Charny (Québec) G6X 1L3

Service social
École secondaire de l'Aubier
1020, Chemin du Sault
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Monsieur Jean Lessard
Patro de Lévis
30, rue Champagnat
Lévis (Québec) G6V 6P5

Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC
Desjardins
13, rue Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Québec) G6V 4E2

Madame Nathalie Jacques
CRATCA et CHSLD de Beauce
975, rue de la Concorde
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Regroupement des personnes handicapées
Chutes-Chaudière
8969, boulevard du Centre hospitalier
Charny (Québec) G6X 1L3

Aux Quatre-Vents
220, rue Saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1C9

Monsieur Denis Hamel
TROCCA
13, rue Saint-Louis, bureau 305
Lévis (Québec) G6V $4^{E}2$

Monsieur Michel Laroche
CLSC et CHSLD de la MRC Desjardins
15, rue de l'Arsenal
Lévis (Québec) G6V 4P6

Monsieur Gaétan Voyer
SRIC
35, rue Saint-Omer
Lévis (Québec) G6V 5C5

Centre de la petite enfance
La petite Grenouille
198, rue Saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1C9

Maison de la Famille R.E.V. Rive-Sud
5905, rue Saint-Georges, local 2
Lévis (Québec) G6V 4K9

Service social
Commission scolaire des Navigateurs
1860, 1^{re} Rue
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Espace Chaudière-Appalaches
271, rue Saint-Joseph Est
Lévis (Québec) G6V 1E7

Service social
Cegep Lévis-Lauzon
205, rue Mgr Bourget
Lévis (Québec) G6V 6Z9

Monsieur André Roy
Hôtel-Dieu de Lévis
143, rue Wolfe
Lévis (Québec) G6V 3Z1

Monsieur Magella Boutin
Comptoir Le Grenier
235, rue Saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1E3

Service d'entraide de Breakeyville
12, rue Saint-Hélène, C.P. 14
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Service d'entraide de Charny inc.
2480, avenue du Viaduc
Charny (Québec) G6X 2V2

Service d'entraide de Pintendre
344, 10e Avenue
Pintendre (Québec) G6C 1G7

Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome
1008, rue Saint-Paul
Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 3H6

Service d'entraide de Saint-Lambert
119, rue des Peupliers
Saint-Lambert (Québec) G0S 2W0

Service d'entraide de Saint-Rédempteur
55, rue du Cap, C.P. 1810
Saint-Rédempteur (Québec) G6K 1N6

Service d'entraide de Saint-Romuald
285, rue de l'Église
Saint-Romuald (Québec) G6W 3H6

Service d'entraide de Saint-Étienne
647-A, rue Principale
Saint-Étienne (Québec) G6J 1H3

Service d'entraide Bernière/St-Nicolas inc.
1444, rue des Pionniers
Saint-Nicolas (Québec) G7A 4L6

Association de défense des droits sociaux
De la Rive-Sud (ADDS)
11, rue Saint-Édouard
Lévis (Québec) G6V 6E5

Comptoir d'aide Le Fouillis inc.
140-A, rue Saint-Joseph
Lévis (Québec) G6V 1C3

Association coopérative d'économie familiale
Lévis-Lauzon
33, rue Carrier
Lévis (Québec) G6V 5N5

Parents uniques Les Riverains inc.
225, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 2S3

La Chaudronnée des cuisines collectives
2225, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 2S3

Maison des jeunes de Charny
2324, rue de la Gare
Charny (Québec) G6X 1Z3

Monsieur Daniel Cloutier
Hôtel-Dieu de Lévis
143, rue Wolfe
Lévis (Québec) G6V 3Z1